

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT



MAYOTTE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NOVEMBRE 2019

Publié le 11 DECEMBRE 2019

Mission Coordination Générale et Vie Institutionnelle

Service des assemblées

8, Boulevard Halidi Sélémani - B.P. 101 – 97600

MAMOUDZOU - Internet :

Siret : 2298500030001855D



SOMMAIRE

NOVEMBRE 2019

➤ Assemblée Plénière du 15 novembre 2019

2019.00337	Décision Modificative N°1 du budget primitif 2019
-------------------	---

➤ Commission Permanence du 15 novembre 2019

2019.00294	Conventions de soutien du Département : aux organismes porteurs de projet d'accompagnement en insertion des personnes en difficultés et ayant formulé une offre suite à un appel à projet
2019.00299	Autorisation et à la tarification des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)
2019.00338	Programmation des travaux d'extensions et de renforcement électrique dans les communes – programme 2019- 2020
2019.00339	Action « De Mayotte aux Seychelles par le DEBAA » portée par la Délégation de Mayotte à La Réunion
2019.00340 - A	Missions des élus du Conseil départemental
2019.00340 - B	Formations des élus du Conseil départemental
2019.00341	Frais de déplacement de mission et de transports des conseillers départementaux, des Présidents des conseils consultatifs, des membres de la direction générale des services et du cabinet
2019.00342	Octroi de mer applicable dans le Département de Mayotte
2019.00343	Attribution d'une subvention à la CCI dans le cadre de la participation au projet de la Technopole de Dembeni
2019.00344	Nouveau Barème tarifaire lié aux produits de vente des activités de la mécanoculture et du service des ressources forestières de la régie de recette « Activités agricoles et forestières » auprès de la DRTM
2019.00345	Autorisation du Président de représenter le Conseil départemental dans les actions judiciaires portant sur les propriétés forestières du Département
2019.00346	Contrepartie financière du Conseil Départemental de Mayotte au bénéfice de la SAS AVM pour la création d'un abattoir de volaille à Mayotte

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du vendredi 15
novembre 2019

Membres en exercice : 26
Présents : 14
Procurations : 2
Absents : 10
Nombres de votants : 16
Votes pour : 16
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : Jeudi 31
Octobre 2019

DELIBERATION N°2019.00342

Relative à l'octroi de mer applicable dans le Département de Mayotte

L'an deux mille dix neuf, le 15 novembre, à 10 heures 00, le Conseil départemental de Mayotte s'est réuni en Commission permanente, sur convocation du Président du Conseil départemental Soibahadine IBRAHIM RAMADANI et sous la présidence du 2^{ème} vice-président Issoufi AHAMADA. Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :

M. Bourouhane ALLAOUI, M. Ahamed ATTOUMANI DOUCHINA, Mme Halima Mdallah BAMOUDOU, M. Ali Debré COMBO, M. Issoufi AHAMADA, M. Issa ISSA ABDOU, Mme Zaihati MADI-MARI, M. Ben Issa OUSSENI, Mme Bichara Bouhari PAYET, M. Mohamed SIDI, M. Issa SOULAIMANA MHIDI, Mme Moinécha SOUMAILA, M. Daniel ZAIDANI, Mme Fatimatie RAZAFINATOANDRO

Conseillers départementaux représentés :

M. Ben Youssef CHIHABOUDINE donne pouvoir à M. Ahamed ATTOUMANI DOUCHINA, Mme Soihirat EL HADAD donne pouvoir à M. Daniel ZAIDANI

Conseillers départementaux absents :

Mme Raïssa ANDHUM, Mme Insy DAOUDOU, Mme Afidati MKADARA, M. Nomani OUSSENI, Mme Fatima SOUFFOU, M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI (Président), M. Aynoudine SALIME, Mme Armamie ABDOUL WASSION, Mme Toyfriya ANASSI, Mme Mariame SAID,

Secrétaire de séance désignée :

Mme Moinécha SOUMAILA

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

- Vu** le code général des collectivités territoriales;
- Vu** la loi organique n°2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- Vu** la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- Vu** la Décision n°2014/940/UE du Conseil Européen du 17 décembre 2014;
- Vu** la loi n°2015-762 du 29 juin 2015 modifiant la loi n°2004-639 du 02 juillet 2004 relative à l'octroi de mer ;
- Vu** la délibération n°2059/2015/CD du 02 avril 2015 relative à l'élection de Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI en qualité de Président du Conseil départemental de Mayotte ;
- Vu** la délibération n°2065/2015/CD du 16 avril 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil départemental données à sa Commission Permanente
- Vu** la délibération n°2019.00078 du 09 avril 2019 relative au Budget Primitif 2019 du Conseil Départemental de Mayotte

Considérant le rapport n°2019.CP-004099 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte ;

Considérant l'avis de la commission des finances et du développement économique et touristique du 10 octobre 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés

le Conseil départemental,

DECIDE

Article 1 : Pour les taux d'octroi de mer et d'octroi de mer régional :

- **d'approuver**, au titre de l'article 27 de la loi 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer les taux de l'octroi de mer détaillés en **annexe 1** ;

Article 2 : Pour les différentiels de taxation :

- **d'approuver**, au titre de l'article 28 de la loi 2004-639 du 2 juillet 2004, les écarts des taux applicables entre les importations et les livraisons d'un même bien détaillés en **annexe 2** ;

Article 3 : Pour les exonérations d'octroi de mer externe :

- **d'exonérer**, au titre de l'article 6 1° de la loi 2004-639 du 2 juillet 2004, **les importations des biens destinés à une personne exerçant une activité économique, au sens de l'article 256 A du CGI**, par secteur d'activité et par position tarifaire comme détaillé en **annexe 3** ;
- **d'exonérer**, au titre de l'article 6 2° de la loi 2004-639 du 2 juillet 2004, **les importations des biens destinés à des établissements ou à des personnes morales exerçant des activités scientifiques, de recherche ou d'enseignement**, par secteur d'activité et par position tarifaire comme détaillé en **annexe 4** ;
- **d'exonérer**, au titre de l'article 6 3° de la loi 2004-639 du 2 juillet 2004, **les importations des biens destinés à l'accomplissement des missions régaliennes de l'Etat**, par secteur d'activité et par position tarifaire comme détaillé en **annexe 5** ;
- **d'exonérer**, au titre de l'article 6 4° de la loi 2004-639 du 2 juillet 2004, **les importations des biens destinés aux établissements et centres de santé, ainsi qu'aux établissements et services sociaux et médico-sociaux publics ou privés**, par secteur d'activité et par position tarifaire comme détaillé en **annexe 6** ;
- **d'exonérer**, au titre de l'article 6 6° de la loi 2004-639 du 2 juillet 2004, **les importations des biens destinés à des organismes mentionnés au b du 1 de l'article 200 du CGI**, par secteur d'activité et par position tarifaire comme détaillé en **annexe 7** ;

Ces biens admis en exonération doivent être conservés pendant un délai de 3 ans. L'exonération ne concerne pas l'octroi de mer régional. Les exonérations sont accordées jusqu'au 31 décembre 2019 et reconduites tacitement pour un an après ce délai en cas d'absence d'une nouvelle délibération.

Article 4 : Toutes les dispositions de l'article 1, 2 et 3 de la présente délibération entreront en vigueur à compter du 15 novembre 2019 ;

Article 5 : D'abroger la délibération n°2019.00004 du 4 février 2019, à compter du 14 novembre 2019 à minuit ;

Article 6 : Le Directeur général des services du Département et le Directeur régional des Douanes et Droits indirects de Mayotte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération ;

Article 7 : En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental

Solbahadine IBRAHIM RAMADANI



ANNEXE 1 : LES TAUX DE L'OCTROI DE MER

Les positions de la nomenclature douanière indiquées ci-dessous recouvrent l'ensemble

Envoyé en préfecture le 26/11/2019
Reçu en préfecture le 26/11/2019
Affiché le 
ID : 976-229850003-20191115-DL15111900342-DE

DESIGNATION DES MARCHANDISES			Taux de l'octroi de mer			
			Octroi de mer	Octroi de mer régional	Taux appliqué (somme)	
SECTION I ANIMAUX VIVANTS ET PRODUITS DU RÈGNE ANIMAL						
CHAPITRE 1 - ANIMAUX VIVANTS			17,50%	2,50%	20,00%	
CHAPITRE 2 - VIANDES ET ABATS COMESTIBLES			2,50%	2,50%	5,00%	
A l'exception de:	02071190	Coqs et poules [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés 'poulets 65%', frais ou réfrigérés, ou coqs et poules autrement présentés, non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés (à l'excl. des 'poulets 83%' et des 'poulets 70%')	0,00%	2,50%	2,50%	
	02071370	Morceaux non désossés de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés (à l'excl. des demis ou quarts, des ailes entières, même sans la pointe, des dos, des cous, des dos avec cou, des croupions, des pointes d'ailes, des poitrines ou des cuisses et de leurs morceaux)	0,00%	2,50%	2,50%	
CHAPITRE 3 - POISSONS ET CRUSTACÉS, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES			17,50%	2,50%	20,00%	
CHAPITRE 4 - LAIT ET PRODUITS DE LA LAITERIE; ŒUFS D'OISEAUX; MIEL NATUREL; PRODUITS COMESTIBLES D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS			2,50%	2,50%	5,00%	
A l'exception de:	0403	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao	17,50%	2,50%	20,00%	
	0405	Beurre et autres matières grasses provenant du lait; pâtes à tartiner laitières	17,50%	2,50%	20,00%	
	0406	Fromages et caillebotte	17,50%	2,50%	20,00%	
	0408	Œufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, et jaunes d'œufs, frais, séchés, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	17,50%	2,50%	20,00%	
CHAPITRE 5 - AUTRES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS			17,50%	2,50%	20,00%	
SECTION II PRODUITS DU RÈGNE VÉGÉTAL						
CHAPITRE 6 - PLANTES VIVANTES ET PRODUITS DE LA FLORICULTURE			17,50%	2,50%	20,00%	
CHAPITRE 7 - LÉGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES			2,50%	2,50%	5,00%	
CHAPITRE 8 - FRUITS COMESTIBLES; ÉCORCES D'AGRUMES OU DE MELONS			2,50%	2,50%	5,00%	
A l'exception de:	0801	Noix de coco, noix du Brésil et noix de cajou, fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées	17,50%	2,50%	20,00%	
	0802	Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués	17,50%	2,50%	20,00%	
	0803	Bananes, y compris les plantains, fraîches ou sèches	17,50%	2,50%	20,00%	
	0804	Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs	17,50%	2,50%	20,00%	
	80430	-Ananas	17,50%	2,50%	20,00%	
80510	-Oranges douces, fraîches et autres	17,50%	2,50%	20,00%		
CHAPITRE 9 - CAFÉ, THÉ, MATÉ ET ÉPICES			17,50%	2,50%	20,00%	
A l'exception de:	0904	Poivre (du genre Piper); piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, séchés ou broyés ou pulvérisés	17,50%	2,50%	20,00%	
	0905	Vanille	17,50%	2,50%	20,00%	
	0906	Cannelle et fleurs de cannelle	17,50%	2,50%	20,00%	
	0907	Girolles (antioffes, clous et griffes)	17,50%	2,50%	20,00%	
	0908	Noix muscades, macis, amomes et cardamomes	17,50%	2,50%	20,00%	
	0909	Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi; baies de genièvre	17,50%	2,50%	20,00%	
	0910	Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices	17,50%	2,50%	20,00%	
	CHAPITRE 10 - CÉRÉALES			17,50%	2,50%	20,00%
	A l'exception de:	1006	Riz	2,50%	2,50%	5,00%
CHAPITRE 11 - PRODUITS DE LA MINOTERIE; MALT; AMIDONS ET FÉCULES; INULINE; GLUTEN DE FROMENT			17,50%	2,50%	20,00%	
A l'exception de:	11010015	Farine de froment (blé) tendre et d'épeautre	2,50%	2,50%	5,00%	
CHAPITRE 12 - GRAINES ET FRUITS OLÉAGINEUX; GRAINES, SEMENCES ET FRUITS DIVERS; PLANTES INDUSTRIELLES OU MÉDICINALES; PAILLES ET FOURRAGES			17,50%	2,50%	20,00%	
CHAPITRE 13 - GOMMES, RÉSINES ET AUTRES SUCS ET EXTRAITS VÉGÉTAUX			17,50%	2,50%	20,00%	
CHAPITRE 14 - MATIÈRES À TRESSER ET AUTRES PRODUITS D'ORIGINE VÉGÉTALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS			17,50%	2,50%	20,00%	
SECTION III GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VÉGÉTALES; PRODUITS DE LEUR DISSOCIATION; GRAISSES ALIMENTAIRES ÉLABORÉES; CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VÉGÉTALE						
CHAPITRE 15 - GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VÉGÉTALES; PRODUITS DE LEUR DISSOCIATION; GRAISSES ALIMENTAIRES ÉLABORÉES; CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VÉGÉTALE			17,50%	2,50%	20,00%	
SECTION IV PRODUITS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES; BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES; TABACS ET SUCCÉDANÉS DE TABAC FABRIQUÉS						
CHAPITRE 16 - PRÉPARATIONS DE VIANDE, DE POISSONS OU DE CRUSTACÉS, DE MOLLUSQUES OU D'AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES			17,50%	2,50%	20,00%	
CHAPITRE 17 - SUCRES ET SUCRERIES			17,50%	2,50%	20,00%	
CHAPITRE 18 - CACAO ET SES PRÉPARATIONS			17,50%	2,50%	20,00%	
CHAPITRE 19 - PRÉPARATIONS À BASE DE CÉRÉALES, DE FARINES, D'AMIDONS, DE FÉCULES OU DE LAIT; PÂTISSERIES			17,50%	2,50%	20,00%	
A l'exception de:	Les produits inscrits sur la liste prévue à l'article 165-1 du code de la sécurité sociale - liste des produits et		2,50%	2,50%	5,00%	
	19011000	-Préparations pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail	2,50%	2,50%	5,00%	
	19021100	--contenant des œufs	2,50%	2,50%	5,00%	
	190219	--autres	2,50%	2,50%	5,00%	

CHAPITRE 20 - PRÉPARATIONS DE LÉGUMES, DE FRUITS OU D'AUTRES PARTIES DE PLANTES			Requ en préfecture le 26/11/2019	20,00%
CHAPITRE 21 - PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERSES			Affiché le 26/11/2019	20,00%
A l'exception de: Les produits inscrits sur la liste prévue à l'article 165-1 du code de la sécurité sociale - liste des produits et			ID : 976-229850003-20191115-DL15111900342-DE	
CHAPITRE 22 - BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES			97,50%	100,00%
Les produits inscrits sur la liste prévue à l'article 165-1 du code de la sécurité sociale - liste des produits et			2,50%	5,00%
A l'exception de:	2201	Eaux, y compris les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazeifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glace et neige	0,00%	2,50%
A l'exception de:	2202	Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazeifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes du no 2009	17,50%	20,00%
A l'exception de:	2209	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique	17,50%	20,00%
CHAPITRE 23 - RÉSIDUS ET DÉCHETS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES; ALIMENTS PRÉPARÉS POUR ANIMAUX			17,50%	20,00%
A l'exception de:	23099041	ne contenant pas de produits laitiers ou teneur en poids de produits laitiers inférieure à 10%	0,00%	2,50%
CHAPITRE 24 - TABACS ET SUCCÉDANÉS DE TABAC FABRIQUÉS			57,50%	60,00%
SECTION V PRODUITS MINÉRAUX				
CHAPITRE 25 - SEL; SOUFRE; TERRES ET PIERRES; PLÂTRES, CHAUX ET CEMENTS			17,50%	20,00%
A l'exception de:	25171010	Cailloux, graviers, silex et galets	7,50%	10,00%
A l'exception de:	2523	Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits « clinkers »), même colorés	7,50%	10,00%
CHAPITRE 26 - MINÉRAIS, SCORIES ET CENDRES			17,50%	20,00%
CHAPITRE 27 - COMBUSTIBLES MINÉRAUX, HUILES MINÉRALES ET PRODUITS DE LEUR DISTILLATION; MATIÈRES			17,50%	20,00%
A l'exception de:	27101231	Essences d'aviation	0,00%	2,50%
A l'exception de:	27101245	avec un indice d'octane (IOR) de 95 ou plus mais inférieur à 98	0,00%	2,50%
A l'exception de:	27101921	Carburéacteurs	0,00%	2,50%
A l'exception de:	27101925	autre	0,00%	2,50%
A l'exception de:	27101943	d'une teneur en poids de soufre n'excédant pas 0,001 %	0,00%	2,50%
A l'exception de:	27101946	d'une teneur en poids de soufre excédant 0,001 % mais n'excédant pas 0,002 %	0,00%	2,50%
A l'exception de:	27101947	d'une teneur en poids de soufre excédant 0,002 % mais n'excédant pas 0,1 %	0,00%	2,50%
A l'exception de:	27101948	d'une teneur en poids de soufre excédant 0,1 %	0,00%	2,50%
A l'exception de:	27102019	d'une teneur en poids de soufre excédant 0,1 %	0,00%	2,50%
A l'exception de:	2711	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	0,00%	2,50%
A l'exception de:	2713	Coke de pétrole, bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	7,50%	10,00%
A l'exception de:	2714	Bitumes et asphaltes, naturels; schistes et sables bitumineux; asphaltites et roches asphaltiques	7,50%	10,00%
A l'exception de:	27150000	Mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturels, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral (mastics bitumineux, cut-backs, par exemple)	7,50%	10,00%
A l'exception de:	27160000	Énergie électrique	0,00%	2,50%
SECTION VI PRODUITS DES INDUSTRIES CHIMIQUES OU DES INDUSTRIES CONNEXES				
CHAPITRE 28 - PRODUITS CHIMIQUES INORGANIQUES; COMPOSÉS INORGANIQUES OU ORGANIQUES DE MÉTAUX PRÉCIEUX, D'ÉLÉMENTS RADIOACTIFS, DE MÉTAUX DES TERRES RARES OU D'ISOTOPES			17,50%	20,00%
CHAPITRE 29 - PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES			17,50%	20,00%
CHAPITRE 30 - PRODUITS PHARMACEUTIQUES			2,50%	5,00%
CHAPITRE 31 - ENGRAIS			17,50%	20,00%
CHAPITRE 32 - EXTRAITS TANNANTS OU TINCTORIAUX; TANINS ET LEURS DÉRIVÉS; PIGMENTS ET AUTRES MATIÈRES			17,50%	20,00%
CHAPITRE 33 - HUILES ESSENTIELLES ET RÉSINOÏDES; PRODUITS DE PARFUMERIE OU DE TOILETTE PRÉPARÉS ET PRÉPARATIONS COSMÉTIQUES			17,50%	20,00%
CHAPITRE 34 - SAVONS, AGENTS DE SURFACE ORGANIQUES, PRÉPARATIONS POUR LESSIVES, PRÉPARATIONS			17,50%	20,00%
CHAPITRE 35 - MATIÈRES ALBUMINOÏDES; PRODUITS À BASE D'AMIDONS OU DE FÉCULES MODIFIÉS; COLLES;			17,50%	20,00%
CHAPITRE 36 - POUDRES ET EXPLOSIFS; ARTICLES DE PYROTECHNIE; ALLUMETTES; ALLIAGES PYROPHORIQUES;			17,50%	20,00%
CHAPITRE 37 - PRODUITS PHOTOGRAPHIQUES OU CINÉMATOGRAPHIQUES			17,50%	20,00%
CHAPITRE 38 - PRODUITS DIVERS DES INDUSTRIES CHIMIQUES			17,50%	20,00%
A l'exception de:	Les produits inscrits sur la liste prévue à l'article 165-1 du code de la sécurité sociale - liste des produits et		2,50%	5,00%
A l'exception de:	38220000	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même présentés sur un support, autres que ceux des nos 3002 ou 3006; matériaux de référence certifiés	7,50%	10,00%
A l'exception de:	38244000	Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons	7,50%	10,00%
A l'exception de:	38245010	Béton prêt à la coulée	7,50%	10,00%
A l'exception de:	38245090	autres	7,50%	10,00%
SECTION VII MATIÈRES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES; CAOUTCHOUC ET OUVRAGES EN CAOUTCHOUC				
CHAPITRE 39 - MATIÈRES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES			17,50%	20,00%
CHAPITRE 40 - CAOUTCHOUC ET OUVRAGES EN CAOUTCHOUC			17,50%	20,00%
A l'exception de:	40141000	Préservatifs	2,50%	5,00%
SECTION VIII PEAUX, CUIRS, PELLETERIES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES; ARTICLES DE BOURRELLERIE OU DE SELLERIE; ARTICLES DE VOYAGE, SACS À MAIN ET CONTENANTS SIMILAIRES; OUVRAGES EN BOYAUX				
CHAPITRE 41 - PEAUX (AUTRES QUE LES PELLETERIES) ET CUIRS			17,50%	20,00%
CHAPITRE 42 - OUVRAGES EN CUIR; ARTICLES DE BOURRELLERIE OU DE SELLERIE; ARTICLES DE VOYAGE, SACS À MAIN ET CONTENANTS SIMILAIRES; OUVRAGES EN BOYAUX			17,50%	20,00%
CHAPITRE 43 - PELLETERIES ET FOURRURES; PELLETERIES FACTICES			17,50%	20,00%
SECTION IX BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS; LIÈGE ET OUVRAGES EN LIÈGE; OUVRAGES DE SPARTERIE OU DE VANNERIE				
CHAPITRE 44 - BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS			17,50%	20,00%
A l'exception de:	4407	Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm	7,50%	10,00%
CHAPITRE 45 - LIÈGE ET OUVRAGES EN LIÈGE			17,50%	20,00%
CHAPITRE 46 - OUVRAGES DE SPARTERIE OU DE VANNERIE			17,50%	20,00%
SECTION X PÂTES DE BOIS OU D'AUTRES MATIÈRES FIBREUSES CELLULOSIQUES; PAPIER OU CARTON À RECYCLER (DÉCHETS ET REBUTS); PAPIER ET SES APPLICATIONS				
CHAPITRE 47 - PÂTES DE BOIS OU D'AUTRES MATIÈRES FIBREUSES CELLULOSIQUES; PAPIER OU CARTON À			17,50%	20,00%
CHAPITRE 48 - PAPIERS ET CARTONS; OUVRAGES EN PÂTE DE CELLULOSE, EN PAPIER OU EN CARTON			17,50%	20,00%
A l'exception de:	48201030	Carnets de notes, blocs de papier à lettres et blocs-mémorandums	2,50%	5,00%
A l'exception de:	48204000	Liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone	2,50%	5,00%
CHAPITRE 49 - PRODUITS DE L'ÉDITION, DE LA PRESSE OU DES AUTRES INDUSTRIES GRAPHIQUES; TEXTES			0,00%	0,00%

A l'exception de:	4909	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des vœux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications			
	4910	Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller			
	4911	Autres imprimés, y compris les images, les gravures et les photographies			
SECTION XI	MATIÈRES TEXTILES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES				
CHAPITRE 50 - SOIE			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 51 - LAINE, POILS FINS OU GROSSIERS; FILS ET TISSUS DE CRIN			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 52 - COTON			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 53 - AUTRES FIBRES TEXTILES VÉGÉTALES; FILS DE PAPIER ET TISSUS DE FILS DE PAPIER			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 54 - FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS; LAMES ET FORMES SIMILAIRES EN MATIÈRES TEXTILES			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 55 - FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES DISCONTINUES			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 56 - OUATES, FEUTRES ET NONTISSÉS; FILS SPÉCIAUX; FICELLES, CORDES ET CORDAGES; ARTICLES DE			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 57 - TAPIS ET AUTRES REVÊTEMENTS DE SOL EN MATIÈRES TEXTILES			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 58 - TISSUS SPÉCIAUX; SURFACES TEXTILES TOUFFETÉES; DENTELLES; TAPISSERIES; PASSEMENTERIES;			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 59 - TISSUS IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU STRATIFIÉS; ARTICLES TECHNIQUES EN MATIÈRES			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 60 - ÉTOFFES DE BONNETERIE			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 61 - VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES DU VÊTEMENT, EN BONNETERIE			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 62 - VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES DU VÊTEMENT, AUTRES QU'EN BONNETERIE			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 63 - AUTRES ARTICLES TEXTILES CONFECTIONNÉS; ASSORTIMENTS; FRIPERIE ET CHIFFONS			17,50%	2,50%	20,00%
SECTION XII	CHAUSSURES, COIFFURES, PARAPLUIES, PARASOLS, CANNES, FOUETS, CRAVACHES ET LEURS PARTIES; PLUMES APPRÊTÉES ET ARTICLES EN PLUMES; FLEURS ARTIFICIELLES; OUVRAGES EN CHEVEUX				
CHAPITRE 64 - CHAUSSURES, GUÊTRES ET ARTICLES ANALOGUES; PARTIES DE CES OBJETS			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 65 - COIFFURES ET PARTIES DE COIFFURES			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 66 - PARAPLUIES, OMBRELLES, PARASOLS, CANNES, CANNES-SIÈGES, FOUETS, CRAVACHES ET LEURS			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 67 - PLUMES ET DUVET APPRÊTÉS ET ARTICLES EN PLUMES OU EN DUVET; FLEURS ARTIFICIELLES; OUVRAGES EN CHEVEUX			17,50%	2,50%	20,00%
SECTION XIII	OUVRAGES EN PIERRES, PLÂTRE, CIMENT, AMIANTE, MICA OU MATIÈRES ANALOGUES; PRODUITS CÉRAMIQUES; VERRE ET OUVRAGES EN VERRE				
CHAPITRE 68 - OUVRAGES EN PIERRES, PLÂTRE, CIMENT, AMIANTE, MICA OU MATIÈRES ANALOGUES			17,50%	2,50%	20,00%
A l'exception de:	68101110	--en béton léger (à base de bimskies, de scories granulées, etc.)	7,50%	2,50%	10,00%
	68101190	--autres	7,50%	2,50%	10,00%
	68109100	--Éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil	7,50%	2,50%	10,00%
	68109900	--autres	7,50%	2,50%	10,00%
CHAPITRE 69 - PRODUITS CÉRAMIQUES			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 70 - VERRE ET OUVRAGES EN VERRE			17,50%	2,50%	20,00%
SECTION XIV	PERLES FINES OU DE CULTURE, PIERRES GEMMES OU SIMILAIRES, MÉTAUX PRÉCIEUX, PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES; BIJOUTERIE DE FANTAISIE; MONNAIES				
CHAPITRE 71 - PERLES FINES OU DE CULTURE, PIERRES GEMMES OU SIMILAIRES, MÉTAUX PRÉCIEUX, PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES; BIJOUTERIE DE FANTAISIE; MONNAIES			17,50%	2,50%	20,00%
A l'exception de:	71189000	Monnaies - autres	0,00%	0,00%	0,00%
SECTION XV	MÉTAUX COMMUNS ET OUVRAGES EN CES MÉTAUX				
CHAPITRE 72 - FONTE, FER ET ACIER			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 73 - OUVRAGES EN FONTE, FER OU ACIER			17,50%	2,50%	20,00%
A l'exception de:	73089098	Autres	2,50%	2,50%	5,00%
	73269098	Autres (supports de chauffe-eau solaire)	2,50%	2,50%	5,00%
CHAPITRE 74 - CUIVRE ET OUVRAGES EN CUIVRE			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 75 - NICKEL ET OUVRAGES EN NICKEL			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 76 - ALUMINIUM ET OUVRAGES EN ALUMINIUM			17,50%	2,50%	20,00%
A l'exception de:	76169990	Autres (supports de panneaux solaires et photovoltaïque en aluminium)	2,50%	2,50%	5,00%
CHAPITRE 78 - PLOMB ET OUVRAGES EN PLOMB			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 79 - ZINC ET OUVRAGES EN ZINC			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 80 - ÉTAÏN ET OUVRAGES EN ÉTAÏN			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 81 - AUTRES MÉTAUX COMMUNS; CERMETS; OUVRAGES EN CES MATIÈRES			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 82 - OUTILS ET OUTILLAGE, ARTICLES DE COUTELLERIE ET COUVERTS DE TABLE, EN MÉTAUX COMMUNS;			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 83 - OUVRAGES DIVERS EN MÉTAUX COMMUNS			17,50%	2,50%	20,00%
A l'exception de:	8301	Cadenas, serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques), en métaux communs; fermoirs	2,50%	2,50%	5,00%
SECTION XVI	MACHINES ET APPAREILS, MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ET LEURS PARTIES; APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON, APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DES IMAGES ET DU SON EN TÉLÉVISION, ET PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES APPAREILS				
CHAPITRE 84 - REACTEURS NUCLÉAIRES, CHAUDIÈRES, MACHINES, APPAREILS ET ENGIN MÉCANIQUES; PARTIES DE			17,50%	2,50%	20,00%
A l'exception de:	84145100	Ventilateurs de plafonds	2,50%	2,50%	5,00%
	84149000	Parties (accessoires de ventilateurs de plafonds)	2,50%	2,50%	5,00%
	8418	Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du no 8415	2,50%	2,50%	5,00%
	84191900	--autres	2,50%	2,50%	5,00%
	84199085	--autres	2,50%	2,50%	5,00%
	84221100	-Machines à laver la vaisselle de type ménager	2,50%	2,50%	5,00%
	8450	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage	2,50%	2,50%	5,00%
CHAPITRE 85 - MACHINES, APPAREILS ET MATÉRIELS ÉLECTRIQUES ET LEURS PARTIES; APPAREILS			17,50%	2,50%	20,00%
A l'exception de:	85071020	--fonctionnant avec électrolyte liquide	7,50%	2,50%	10,00%
	85071080	--autres	7,50%	2,50%	10,00%
	85414090	- autres (panneau solaire photovoltaïques)	2,50%	2,50%	5,00%
	85419000	Parties (support de panneaux photovoltaïques)	2,50%	2,50%	5,00%
	85437090	Appareillage Led (ampoule, tube, ...)	2,50%	2,50%	5,00%
SECTION XVII	MATÉRIEL DE TRANSPORT				
CHAPITRE 86 - VÉHICULES ET MATÉRIEL POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES ET LEURS PARTIES; APPAREILS			17,50%	2,50%	20,00%
CHAPITRE 87 - VOITURES AUTOMOBILES, TRACTEURS, CYCLES ET AUTRES VÉHICULES TERRESTRES, LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES			17,50%	2,50%	20,00%
A l'exception de:	87032110	Véhicules uniquement à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles, d'une cylindrée n'excédant pas 1000 cm³, neufs	7,50%	2,50%	10,00%
	87032210	Véhicules uniquement à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles, d'une cylindrée excédant 1000 cm³ mais n'excédant pas 1500 cm³, neufs	7,50%	2,50%	10,00%
	870340, 870360	Véhicules équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston alternatif à allumage par étincelles et d'un moteur électrique	2,50%	2,50%	5,00%
	870380, 870390	Véhicules équipés uniquement d'un moteur électrique pour la propulsion	0,00%	2,50%	2,50%

Envoyé en préfecture le 26/11/2019

Reçu en préfecture le 26/11/2019

Affiché le

ID : 976-229850003-20191115-DL15111900342-DE

8705	Véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises (dépanneuses, camions-grues, voitures de lutte contre l'incendie, camions-bétonnières, voitures balayeuses, voitures épandeur, voitures-ateliers, voitures radiologiques, par exemple) :	0,00%	2,50%	2,50%	
8713	Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, même avec moteur ou autre mécanisme de propulsion	0,00%	2,50%	2,50%	
CHAPITRE 88 - NAVIGATION AÉRIENNE OU SPATIALE		17,50%	2,50%	20,00%	
CHAPITRE 89 - NAVIGATION MARITIME OU FLUVIALE		17,50%	2,50%	20,00%	
SECTION XVIII INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE OU DE CINÉMATOGRAPHIE, DE MESURE, DE CONTRÔLE OU DE PRÉCISION; INSTRUMENTS ET APPAREILS MÉDICO-CHIRURGICAUX; HORLOGERIE; INSTRUMENTS DE MUSIQUE; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS OU APPAREILS					
CHAPITRE 90 - INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE OU DE CINÉMATOGRAPHIE, DE MESURE, DE CONTRÔLE OU DE PRÉCISION; INSTRUMENTS ET APPAREILS MÉDICO-CHIRURGICAUX; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS OU APPAREILS		17,50%	2,50%	20,00%	
A l'exception de:	900110	-Fibres optiques, faisceaux et câbles de fibres optiques	2,50%	2,50%	5,00%
	9004	Lunettes (correctrices, protectrices ou autres) et articles similaires	7,50%	2,50%	10,00%
	90183900	--autres	7,50%	2,50%	10,00%
	9018	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y compris les appareils de scintigraphie et autres appareils électromédicaux ainsi que les appareils pour tests visuels	7,50%	2,50%	10,00%
	9019	Appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie; appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire	7,50%	2,50%	10,00%
	9021 sauf 90212190	Articles et appareils d'orthopédie, y compris les ceintures et bandages médico-chirurgicaux et les béquilles; attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures; articles et appareils de prothèse; appareils pour faciliter l'audition aux sourds et autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité :	2,50%	2,50%	5,00%
CHAPITRE 91 - HORLOGERIE		17,50%	2,50%	20,00%	
CHAPITRE 92 - INSTRUMENTS DE MUSIQUE; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS		17,50%	2,50%	20,00%	
SECTION XIX ARMES, MUNITIONS ET LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES					
CHAPITRE 93 - ARMES, MUNITIONS ET LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES		57,50%	2,50%	60,00%	
SECTION XX MARCHANDISES ET PRODUITS DIVERS					
CHAPITRE 94 - MEUBLES; MOBILIER MÉDICO-CHIRURGICAL; ARTICLES DE LITERIE ET SIMILAIRES; APPAREILS		17,50%	2,50%	20,00%	
A l'exception de:	940330	-Meubles en bois des types utilisés dans les bureaux	2,50%	2,50%	5,00%
	940350	-Meubles en bois des types utilisés dans les chambres à coucher	2,50%	2,50%	5,00%
	940360	-autres meubles en bois	2,50%	2,50%	5,00%
	94054099	---autres	2,50%	2,50%	5,00%
CHAPITRE 95 - JOUETS, JEUX, ARTICLES POUR DIVERTISSEMENTS OU POUR SPORTS; LEURS PARTIES ET		17,50%	2,50%	20,00%	
CHAPITRE 96 - OUVRAGES DIVERS		17,50%	2,50%	20,00%	
A l'exception de:	961900	Serviettes et tampons hygiéniques, couches et langes pour bébés et articles similaires, en toutes matières	2,50%	2,50%	5,00%
SECTION XXI OBJETS D'ART, DE COLLECTION OU D'ANTIQUITÉ					
CHAPITRE 97 - OBJETS D'ART, DE COLLECTION OU D'ANTIQUITÉ		17,50%	2,50%	20,00%	
CHAPITRE 98 - ENSEMBLES INDUSTRIELS		17,50%	2,50%	20,00%	

Envoyé en préfecture le 26/11/2019

Reçu en préfecture le 26/11/2019

Affiché le

SLO

ID : 976-229850003-20191115-DL15111900342-DE

ANNEXE 2 : LES DIFFERENTIELS DES TAUX DE L'OCTROI DE MER

Au titre de l'article 28 de la loi 2004-639 du 2 juillet 2004

Les positions de la nomenclature douanière indiquées ci-dessous recouvrent l'ensemble des sous-positions.

DESIGNATION DES MARCHANDISES		Taux de l'octroi de mer externe (pour mémoire)		Taux de l'octroi de mer interne			Liste produits Décision 940/2014/UE A, B, C
		Octroi de mer	Octroi de mer régional	Octroi de mer	Octroi de mer régional	Taux appliqué (somme)	
CHAPITRE 3 - POISSONS ET CRUSTACÉS, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTÉBRÉS							
0301	Poissons vivants	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
0302	Poissons frais ou réfrigérés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du no 0304	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
0303	Poissons congelés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du no 0304	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
0304	Filets de poissons et autre chair de poissons (même hachée), frais, réfrigérés ou congelés	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
0305	Poissons séchés, salés ou en saumure; poissons fumés, même cuits avant ou pendant le fumage; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
CHAPITRE 4 - LAIT ET PRODUITS DE LA LAITERIE; ŒUFS D'OISEAUX; MIEL NATUREL; PRODUITS COMESTIBLES D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS							
0403	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	C
0406	Fromages et caillébotta	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	C
0407	Œufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits	2,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	A
CHAPITRE 7 - LÉGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES							
0702	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré	2,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	A
07049090	--autres	2,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	A
070519	--autres	2,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	A
07099910	-Chicorées	2,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	A
07070005	-Concombres	2,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	A
070890	-autres légumes à cosse	2,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	A
070930	-Aubergines	2,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	A
070960	-Piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta	2,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	A
07098310	--Courgettes	2,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	A
07099960	--Mais doux	2,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	A
0714	Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules similaires à hauts teneur en féculé ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle de sanouille	2,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	A
CHAPITRE 8 - FRUITS COMESTIBLES; ECORCES D'AGRUMES OU DE MELONS							
080111	Noix de coco, desséchées	17,50%	2,50%	7,50%	2,50%	10,00%	A
080112	--en coques internes (endocarpe)	17,50%	2,50%	7,50%	2,50%	10,00%	A
080119	Noix de coco fraîches même sans leur coque ou décortiquées (à l'excl. des coques internes (endocarpe))	17,50%	2,50%	7,50%	2,50%	10,00%	A
0803	Bananes, y compris les plantains, fraîches ou sèches	17,50%	2,50%	7,50%	2,50%	10,00%	A
080430	-Ananas	17,50%	2,50%	7,50%	2,50%	10,00%	A
080510	-Oranges douces, fraîches et autres	17,50%	2,50%	7,50%	2,50%	10,00%	A
CHAPITRE 9 - CAFÉ, THÉ, MATÉ ET ÉPICES							
090411	--non broyé ni pulvérisé	17,50%	2,50%	7,50%	2,50%	10,00%	A
090412	--broyé ou pulvérisé	17,50%	2,50%	7,50%	2,50%	10,00%	A
0905	Vanille	17,50%	2,50%	7,50%	2,50%	10,00%	A
CHAPITRE 16 - PRÉPARATIONS DE VIANDE, DE POISSONS OU DE CRUSTACÉS, DE MOLLUSQUES OU D'AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES							
1601	Saucisses, saucissons et produits similaires, de viande, d'abats ou de sang; préparations alimentaires à base de ces produits	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	C
1602	Autres préparations et conserves de viande, d'abats ou de sang	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	C
CHAPITRE 18 - CACAO ET SES PRÉPARATIONS							
1805	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao	17,50%	2,50%	7,50%	2,50%	10,00%	A
CHAPITRE 19 - PRÉPARATIONS À BASE DE CÉRÉALES, DE FARINES, D'AMIDONS, DE FÉCULES OU DE LAIT; PÂTISSERIES							
1901	Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruau, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs; préparations alimentaires des produits des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	C
1905	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de féculé en feuilles et produits similaires	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	C
CHAPITRE 21 - PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERSES							
2105	Glaces de consommation, même contenant du cacao	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	C
CHAPITRE 22 - BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES							
2201	Eaux, y compris les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazeuses, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glace et neige	0,00%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	C
2202	Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazeuses, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes du no 2009	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	C
2203	Bières de malt	97,50%	2,50%	67,50%	2,50%	70,00%	C
230990 sauf 23099096	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux - autres	17,50%	2,50%	7,50%	2,50%	10,00%	A
CHAPITRE 33 - HUILES ESSENTIELLES ET RÉSINOÏDES; PRODUITS DE PARFUMERIE OU DE TOILETTE PRÉPARÉS ET PRÉPARATIONS COSMÉTIQUES							
33012911	--non déterpénées	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	C
33012931	--déterpénées	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	C
CHAPITRE 34 - SAVONS, AGENTS DE SURFACE ORGANIQUES, PRÉPARATIONS POUR LESSIVES, PRÉPARATIONS LUBRIFIANTES, CIRES ARTIFICIELLES, CIRES PRÉPARÉES, PRODUITS D'ENTRETIEN, BOUGIES ET ARTICLES SIMILAIRES, PÂTES À MODÉLER, «CIRES POUR L'ART DÉCORATIF» ET COMPOSITIONS POUR L'ART DÉCORATIF À BASE DE PLÂTRE							
3401	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon; papier, ouate, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	C
3402	Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives, préparations pour lessives (y compris les préparations auxiliaires de lavage) et préparations de nettoyage, même contenant du savon, autres que celles du no 3401	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	C

CHAPITRE 39 - MATIÈRES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES							
39251000	-Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 l	17,50%	2,50%	7,50%	2,50%	10,00%	A
39259080	--autres	17,50%	2,50%	7,50%	2,50%	10,00%	A
39269092	--fabriqués à partir de feuilles	17,50%	2,50%	7,50%	2,50%	10,00%	A
39269097	--autres	17,50%	2,50%	7,50%	2,50%	10,00%	A
CHAPITRE 44 - BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS							
4407	Bois sciés ou déossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm	7,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
4409	Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
4414	Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
4418	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardoux (shingles et shakes), en bois	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
4419	Articles en bois pour la table ou la cuisine	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
4420	Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages similaires, en bois; statuètes et autres objets d'ornement, en bois; articles d'ameublement en bois ne relevant pas du chapitre 94	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
4421	Autres ouvrages en bois	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
CHAPITRE 48 - PAPIERS ET CARTONS; OUVRAGES EN PÂTE DE CELLULOSE, EN PAPIER OU EN CARTON							
4819	Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
4821	Étiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées ou non	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
CHAPITRE 49 - PRODUITS DE L'ÉDITION, DE LA PRESSE OU DES AUTRES INDUSTRIES GRAPHIQUES; TEXTES MANUSCRITS OU DACTYLOGRAPHIÉS ET PLANS							
4902	Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	B
4909	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des vœux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications	17,50%	2,50%	0,00%	0,00%	0,00%	B
4910	Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller	17,50%	2,50%	0,00%	0,00%	0,00%	B
4911	Autres imprimés, y compris les images, les gravures et les photographies	17,50%	2,50%	0,00%	0,00%	0,00%	B
CHAPITRE 69 - PRODUITS CÉRAMIQUES							
6901	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (Kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en terres siliceuses analogues	17,50%	2,50%	7,50%	2,50%	10,00%	A
6902	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues	17,50%	2,50%	7,50%	2,50%	10,00%	A
CHAPITRE 70 - VERRE ET OUVRAGES EN VERRE							
7003	Verre dit « coulé », en plaques, feuilles ou profilés, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
7005	Glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces) en plaques ou en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
CHAPITRE 72 - FONTE, FER ET ACIER							
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
721230	-autrement zingués	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
72166190	--autres	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
72169110	--Toles nervurées	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
CHAPITRE 73 - OUVRAGES EN FONTE, FER OU ACIER							
7301	Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
730830	-Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
7312	Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires, en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
7314	Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en file de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
73269098	--autres	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
CHAPITRE 76 - ALUMINIUM ET OUVRAGES EN ALUMINIUM							
7606	Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
761010	-Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
CHAPITRE 83 - OUVRAGES DIVERS EN MÉTAUX COMMUNS							
8310	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, à l'exclusion de ceux du no 9405	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
CHAPITRE 90 - INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE OU DE CINÉMATOGRAPHIE, DE MESURE, DE CONTRÔLE OU DE PRÉCISION; INSTRUMENTS ET APPAREILS MÉDICO-CHIRURGICAUX; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS OU APPAREILS							
90212190	--en autres matières	17,50%	2,50%	7,50%	2,50%	10,00%	A
CHAPITRE 94 - MEUBLES; MOBILIER MÉDICO-CHIRURGICAL; ARTICLES DE LITERIE ET SIMILAIRES; APPAREILS D'ÉCLAIRAGE NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS; LAMPES-RECLAMES, ENSEIGNES LUMINEUSES, PLAQUES INDICATRICES LUMINEUSES ET ARTICLES SIMILAIRES; CONSTRUCTIONS PRÉFABRIQUÉES							
940169	--autres	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
94019030	--en bois	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
94032080	--autres	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
940340	-Éléments de cuisines	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
94042990	--autres	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	C
94060031	--Serrures	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B
94060038	--autres	17,50%	2,50%	0,00%	2,50%	2,50%	B

Envoyé en préfecture le 26/11/2019

Reçu en préfecture le 26/11/2019

Affiché le

SLO

ID : 976-229850003-20191115-DL15111900342-DE

ANNEXE 3 : EXONERATIONS DE L'OCTROI DE MEXY

Au titre de l'article 6 1° de la loi 2004-639 du 2 juillet 2004

Biens destinés à une personne exerçant une activité économique au sens de l'article 256 A du code général des impôts.

Le tableau ci-dessous reprend les secteurs d'activités ainsi que les biens importés en exonération accordés par le Conseil Départemental jusqu'au 31 décembre 2019

Les codes NAF 35.11Z au 58.19Z et 85.51Z au 95.12Z correspondent à des activités de prestation de services. Les autres codes repris dans cet annexe correspondent quant à eux à des activités de producteur, agricoles ou extractives comme reprises à l'article 256 A du CGI.

Code NAF	Libellé	Liste des produits exonérés (Quand les nomenclatures reprises ci-dessous relèvent d'un niveau supérieur (chapitre, SH4 ou SH6, dans ce cas sont concernées l'ensemble des NC 8 découlant)
01.11Z	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines ...	
01.12Z	Culture du riz	
01.13Z	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	
01.14Z	Culture de la canne à sucre	
01.15Z	Culture du tabac	
01.16Z	Culture de plantes à fibres	
01.19Z	Autres cultures non permanentes	
01.22Z	Culture de fruits tropicaux et subtropicaux	
01.23Z	Culture d'agrumes	
01.24Z	Culture de fruits à pépins et à noyau	
01.25Z	Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque	
01.26Z	Culture de fruits oléagineux	
01.27Z	Culture de plantes à boissons	
01.28Z	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques	
01.29Z	Autres cultures permanentes	
01.30Z	Reproduction de plantes	
01.41Z	Élevage de vaches laitières	
01.42Z	Élevage d'autres bovins et de buffles	
01.43Z	Élevage de chevaux et d'autres équidés	
01.44Z	Élevage de chameaux et d'autres camélidés	
01.45Z	Élevage d'ovins et de caprins	
01.46Z	Élevage de porcins	
01.47Z	Élevage de volailles	
01.49Z	Élevage d'autres animaux	
01.50Z	Culture et élevage associés	
01.61Z	Activités de soutien aux cultures	
01.62Z	Activités de soutien à la production animale	
01.63Z	Traitement primaire des récoltes	
01.64Z	Traitement des semences	
03.11Z	Pêche en mer	Chapitre 01, 0407, 0601, 0602, 1005, 1006, 1007, 1008, 1104, 1202, 1207, 1209, 121410, 1521, 2302, 2304, 2306, 2309, 2501, 2530, 2703, 2827, 2833, 2834, 2835, 2836, 2922, 2930, 2936, 3002, 3004, chapitre 31, 3301, 3808, chapitre 39, 4011, 4014, 4821, 4823, 5305, 5407, 5507, 5607, 6111, 6116, 6305, 6401, 7010, 7308, 7309, 7313, 7308, 7314, 7326, chapitre 82, 8309, 8413, 8414, 8419, 8421, 8422, 8423, 8424, 8427, 8428, 8432, 8433, 8434, 8436, 8502, 8537, 8539, 8543, 8701, 8704, 8716, 9032, 9406, chapitre 98
03.21Z	Aquaculture en mer	0301, 0307, 0511, 1212, 1504, 2309, 2501, 2505, 3002, 3209, 3604, 3824, 3917, 3919, 3923, 3924, 3926, 4016, 4401, 4810, 4811, 4819, 5608, 5607, 6307, 6414, 6812, 7314, 7315, 7318, 7325, 7326, 7402, 7608, 7612, 7806, 8201, 8407, 8408, 8409, 8413, 8414, 8418, 8421, 8422, 8423, 8433, 8436, 8437, 8481, 8483, 8487, 8507, 8509, 8511, 8513, 8515, 8526, 8539, 8902, 8907, 9016, 9025, 9026, 9027, 9106, 9405, 9507
08.93Z	Production de sel	
10.11Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie	
10.12Z	Transformation et conservation de la viande de volaille	
10.13A	Préparation de produits à base de viande	
10.20Z	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	
10.31Z	Transformation et conservation de pommes de terre	
10.32Z	Préparation de jus de fruits et légumes	
10.39B	Autre transformation et conservation de fruits	
10.41A	Fabrication d'huiles et graisses brutes	
10.41B	Fabrication d'huiles et graisses raffinées	
10.42Z	Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires	
10.51A	Fabrication de lait liquide et de produits frais	
10.51B	Fabrication de beurre	
10.51C	Fabrication de fromage	
10.51D	Fabrication d'autres produits laitiers	
10.52Z	Fabrication de glaces et sorbets	
10.61A	Meunerie	
10.61B	Autres activités de travail des grains	
10.62Z	Fabrication de produits amylacés	
10.71A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	
10.71B	Cuisson de produits de boulangerie	
10.71C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	
10.71D	Pâtisserie	
10.72Z	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	
10.73Z	Fabrication de pâtes alimentaires	
10.81Z	Fabrication de sucre	
10.82Z	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	
10.83Z	Transformation du thé et du café	
10.84Z	Fabrication de condiments et assaisonnements	
10.85Z	Fabrication de plats préparés	
10.86Z	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	
10.89Z	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	
10.91Z	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	0202, 0204, 0207, 0208, 0210, chapitre 03, 0401, 0402, 0405, 0406, 0407, 0710, 0802, 0806, 0808, 0901, 0910, 1005, 1006, 1101, 1103, 1507, 1508, 1509, 1601, 1602, 1604, 1801, 1806, 1701, 1702, 1901, 1905, 2001, 2002, 2004, 2005, 2007, 2008, 2009, 2101, 2103, 2106, 2201, 2202, 2209, 2302, 2304, 2306, 2309, 2501, 2710, 2804, 2815, 2835, 2836, 2918, 2922, 2930, 2936, 3002, 3105, 3201, 3203, 3302, 3402, 3808, 3822, 3901, 3917, 3919, 3920, 3921, 3923, 3924, 3926, 4016, 4021, 4049, 4059, 4401, 4415, 4707, 4811, 4818, 4819, 4821, 4823, 5705, 6206, 6210, 6305, 6401, 6403, 7010, 7017, 7019, 7306, 7307, 7310, 7607, 7608, 7612, 7616, 8205, 8302, 8309, 8310, 8413, 8414, 8417, 8418, 8419, 8421, 8422, 8423, 8425, 8434, 8436, 8438, 8461, 8462, 8467, 8481, 8504, 8509, 8513, 8514, 8516, 8523, 8543, 8544, 8609, 8704, 9015, 9016, 9025, 9027, 9031, 9403, 9603, 9611, chapitre 98

Envoyé en préfecture le 26/11/2019

Reçu en préfecture le 26/11/2019

Affiché le

SLO

ID : 976-229850003-20191115-DL15111900342-DE

11.05Z	Fabrication de bière	1107, 1210, 1302, 1701, 2102,
11.07A	Industrie des eaux de table	3818, 3824, 3920, 3923, 4820, 4911, 4989, 7010, 7017, 7304, 7309, 7611, 7612, 8402, 8418, 8419, 8421, 8422, 8425, 8427, 8438, 8476, 8481, 8704, 9025, 9027
11.07B	Production de boissons rafraichissantes	
13.10Z	Préparation de fibres textiles et filature	
13.20Z	Tissage	
13.30Z	Ennoblement textile	
13.91Z	Fabrication d'étoffes à mailles	
13.92Z	Fabrication d'articles textiles, sauf habillement	
13.93Z	Fabrication de tapis et moquettes	
13.94Z	Fabrication de ficelles, cordes et filets	
13.95Z	Fabrication de non-tissés, sauf habillement	
13.96Z	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	
13.99Z	Fabrication d'autres textiles n.c.a.	
14.11Z	Fabrication de vêtements en cuir	
14.12Z	Fabrication de vêtements de travail	
14.13Z	Fabrication de vêtements de dessus	
14.14Z	Fabrication de vêtements de dessous	
14.19Z	Fabrication d'autres vêtements et accessoires	
14.20	Fabrication d'articles en fourrure	
14.31Z	Fabrication d'articles chaussants à mailles	
14.39Z	Fabrication d'autres articles à mailles	
16.10A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	
16.10B	Imprégnation du bois	
16.21Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois	3506, 4403, 4404, 4407, 4408, 4409, 4410, 4411, 4412, 4418, 6804, 8202, 8301, 8414, 8419, 8420, 8424, 8425, 8426, 8427, 8428, 8456, 8460, 8465, 8466, 8467, 8477, 8479, 8481, 8482, 8484, 8508, 8543, 8545
16.22Z	Fabrication de parquets assemblés	
16.23Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	
16.24Z	Fabrication d'emballages en bois	
16.29Z	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie ...	
17.11Z	Fabrication de pâte à papier	
17.12Z	Fabrication de papier et de carton	
17.21A	Fabrication de carton ondulé	
17.21B	Fabrication de cartonnages	
17.21C	Fabrication d'emballage en papier	
17.22Z	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique	
17.23Z	Fabrication d'articles de papeterie	
17.24Z	Fabrication de papiers peints	
17.29Z	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	
18.11Z	Imprimerie de journaux	
18.12Z	Autre imprimerie (labeur)	8305, 8308, 8413, 8414, 8415, 8418, 8419, 8421, 8422, 8423, 8425, 8427, 8439, 8440, 8441, 8442, 8443, 8456, 8460, 8465, 8466, 8472, 8473, 8479, 8482, 8483, 8484, 8486
18.13Z	Activités de pré-presse	
18.14Z	Reuvre et activités connexes	
20.15Z	Fabrication de produits azotés et d'engrais	
20.16Z	Fabrication de matières plastiques de base	
20.17Z	Fabrication de caoutchouc synthétique	
20.20Z	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	121410, 2505, 2507, 2509, 2511, 2512, 2525, 2526, 2707, 2710, 2803, 2811, 2817, 2819, 2821, 2835, 2836, 2902, 2903, 2905, 2909, 2910, 2915, 2918, 2921, 2922, 2928, 3204, 3206, 3208, 3211, 3212, 3401, 3402, 3403, 3404, 3802, 3808, 3811, 3812, 3815, 3824, 3903, 3904, 3906, 3907, 3909, 3910, 3911, 3912, 3913, 3920, 3923, 4821, 5601, 5807, 6806, 7018, 7310, 7326, 8422, 8479
20.30Z	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	
20.41Z	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	
20.42Z	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	
20.53Z	Fabrication d'huiles essentielles	
20.59Z	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	
20.60Z	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	
21.10Z	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	
22.19Z	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	
22.21Z	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	
22.22Z	Fabrication d'emballages en matières plastiques	3204, 3207, 3208, 39, 8418, 8465, 8467, 8477, 8479, 8481
22.23Z	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	
22.29A	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	
22.29B	Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques	
23.19Z	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	
23.32Z	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	7003, 7004, 7005, 7007, 7008, 7009, 8205980
24.33Z	Profilage à froid par formage ou pliage	
24.42Z	Métallurgie de l'aluminium	
24.43Z	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain	3919900, 7210, 72192400, 73145000, 760611, 7606, 82059090, 8207, 8425, 8427, 84261100, 8462, 8463, 8467, 8468, 8704, 94060038
24.44Z	Métallurgie du cuivre	
24.45Z	Métallurgie des autres métaux non ferreux.	
25.11Z	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	
25.12Z	Fabrication de portes et fenêtres en métal	2710, chapitre 28, 3208, 3209, 3210, 3214, 3403, 3814, 3920, 3925, 3926, 4008, 4015, 4016, 4203, 4811, 4823, 5607, 6109, 6116, 6203, 6307, 6403, 6506, 6804, 6805, 7005, 7007, 7019, 7208, 7210, 7213, 7214, 7216, 7306, 7307, 7308, 7312, 7314, 7317, 7318, 7326, 7604, 7606, 7610, 7616, 8202, 8203, 8204, 8205, 8207, 8211, 8301, 8302, 8303, 8311, 8402, 8421, 8425, 8456, 8457, 8458, 8459, 8460, 8461, 8462, 8463, 8466, 8467, 8468, 8481, 8501, 8515, 8536, 8544, 8609, 8714, 9004, 9015, 9017, 9019, 9403, 9405, 9603, 9609
25.92Z	Fabrication d'emballages métalliques légers	
25.93Z	Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts	
25.94Z	Fabrication de vis et de boulons	
25.99A	Fabrication d'articles métalliques ménagers	
25.99B	Fabrication d'autres articles métalliques	
27.40Z	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	
28.14Z	Fabrication d'autres articles de robinetterie	
28.15Z	Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	
28.21Z	Fabrication de fours et brûleurs	
28.23Z	Fabrication de machines et d'équipements de bureau	

Envoyé en préfecture le 26/11/2019

Reçu en préfecture le 26/11/2019

Affiché le

SLO

ID : 976-229850003-20191115-DL1511900342-DE

30.12Z	Construction de bateaux de plaisance	
30.92Z	Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	
30.99Z	Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.	
31.01Z	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	
31.02Z	Fabrication de meubles de cuisine	2903, 2915, 2929, 3402, 3907, 3919, 3920, 3921, 4403, 4404, 4407, 4408, 4409, 4410, 4411, 4412, 4418, 5208, 5212, 5401, 5516, 5806, 6804, 7320, 8202, 8301, 8302, 8414, 8419, 8420, 8424, 8425, 8426, 8427, 8428, 8456, 8460, 8465, 8466, 8467, 8477, 8479, 8481, 8482, 8484, 8508, 8543, 8545, 9404, 9607
31.03Z	Fabrication de matelas	
31.09A	Fabrication de sièges d'ameublement intérieur	
31.09B	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	
32.12Z	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	
32.13Z	Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires	
32.20Z	Fabrication d'instruments de musique	
32.30Z	Fabrication d'articles de sport	2916, 3214, 3404, 3407, 3506, 3906, 3907, 3920, 3921, 3926, 4202, 5208, 5408, 6115, 6117, 6216, 6302, 6307, 6804, chapitre 71, 7223, 8205, 8306, 8452, 8713, 9018, 9021, 9402, 9603, 9701
32.40Z	Fabrication de jeux et jouets	
32.50A	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	
32.91Z	Fabrication d'articles de broserie	
32.99Z	Autres activités manufacturières n.c.a.	
35.11Z	Production d'électricité	2853, 3506, 3917, 3925, 3926, 4401, 5308, 5504, 6810, 7306, 7308, 7312, 7314, 7318, 7326, 7407, 7411, 7610, 7616, 8205, 8418, 8419, 8424, 8471, 8481, 8504, 8507, 8517, 8522, 8528, 8531, 8536, 8537, 8541, 8544, 9018, 9032, 9406
47.73Z	Pharmacie	3926, 4818, 5705, 6307, 6702, 7318, 8443, 8471, 8473, 8509, 9018, 9401, 9403, 9405, 9618, 8702, 8703
49.32Z	Transports de voyageurs par taxis	
49.39A	Transports routiers réguliers de voyageurs	3822, 3917, 3926, 4009, 4010, 4011, 4016, 4911, 6203, 7007, 7009, 7307, 7318, 7320, 7326, 8425, 8205, 8301, 8302, 8407, 8408, 8408, 8409, 8413, 8414, 8421, 8467, 8479, 8481, 8482, 8483, 8484, 8501, 8504, 8511, 8512, 8518, 8525, 8528, 8533, 8536, 8537, 8539, 8543, 8544, 8702, 8708, 8716, 9017, 9026, 9027, 9029, 9030, 9032, 9401, 9405
49.39B	Autres transports routiers de voyageurs	
50.10Z	Transports maritimes et côtiers de passagers	2522, 2804, 3208, 36049000, 4015, 4202, 5607, 5608, 6109, 6112, 6113, 6115, 6116, 6211, 6216, 63072000, 64031900, 6404, 6406, 7311, 7613, 7806, 8211, 8407, 8408, 8409, 8413, 8414, 8421, 8423, 8487, 8481, 8482, 8501, 8502, 8507, 8511, 8513, 8526, 8531, 8542, 8704, 8901, 8903, 8904, 8905, 8906, 8907, 9014, 9401, 9019, 9020, 9026, 9032, 9506, 9507
51.10Z	Transports aériens de passagers	Chapitre 88
52.22Z	Services auxiliaires des transports par eau	8901
52.23Z	Services auxiliaires de transports aériens	8471, 8517, 8530, 8538
55.10Z	Hôtels et hébergement similaire	2522, 2905, 2932, 3208, 3401, 3402, 3506, 3917, 3921, 3923, 3925, 4418, 4419, 4420, 5701, 5702, 5703, 5704, 6211, 6302, 6303, 6304, 6307, 6601, 6801, 6802, 6803, 6808, 6809, 6810, 6901, 6902, 6904, 6905, 6907, 6908, 6910, 6911, 6912, 7009, 7010, 7013, 7014, 7016, 7019, 7210, 7308, 7314, 7318, 7321, 7324, 7412, 8104, 8211, 8214, 8215, 8301, 8303, 8306, 8407, 8414, 8415, 8417, 8418, 8419, 8421, 8422, 8424, 8433, 8450, 8451, 8470, 8481, 8502, 8503, 8516, 8517, 8525, 8536, 8539, 8544, 8609, 8702, 8708, 8707, 8901, 9401, 9403, 9404, 9405, 9406, 9508
55.20Z	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	
55.30Z	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	
55.90Z	Autres hébergements	
56.10A	Restauration traditionnelle	2522, 2905, 2932, 3208, 3401, 3402, 3506, 3917, 3921, 3923, 3925, 4418, 4419, 4420, 5701, 5702, 5703, 5704, 6211, 6302, 6303, 6304, 6307, 6601, 6801, 6802, 6803, 6808, 6809, 6810, 6901, 6902, 6904, 6905, 6907, 6908, 6910, 6911, 6912, 7009, 7010, 7013, 7014, 7016, 7019, 7210, 7308, 7314, 7318, 7321, 7324, 7412, 8104, 8211, 8214, 8215, 8301, 8303, 8306, 8407, 8414, 8415, 8417, 8418, 8419, 8421, 8422, 8424, 8433, 8450, 8451, 8470, 8481, 8502, 8503, 8516, 8517, 8525, 8536, 8539, 8544, 8609, 8702, 8708, 8707, 8901, 9401, 9403, 9404, 9405, 9406, 9508
56.10B	Café-terras, et autres libres-services	
56.10C	Restauration de type rapide	
56.29A	Restauration collective sous contrat	
56.29B	Autres services de restauration	
58.11Z	Édition de livres	
58.12Z	Édition de répertoires et de fichiers d'adresses	
58.13Z	Édition de journaux	
58.14Z	Édition de revues et périodiques	
58.19Z	Autres activités d'édition	
84.11Z	Administration publique	8716
85.51Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	2522, 2804, 36049000, 4015, 4202, 5608, 6109, 6112, 6113, 6115, 6116, 6211, 6216, 63072000, 64031900, 6404, 6406, 7311, 7613, 7806, 8211, 8407, 8408, 8409, 8414, 8487, 8481, 8513, 8704, 8903, 8907, 9019, 9020, 9026, 9032, 9506, 9507
86.21Z	Activités des médecins généralistes	
86.22A	Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie	
86.22B	Activités chirurgicales	
86.22C	Autres activités des médecins spécialistes	2520, 2905, 2906, 2936, 3001, 3002, 3003, 3004, 3005, 3006, 3306, 3307, 3308, 3401, 3407, 3506, 3707, 3808, 3923, 3926, 4014, 4015, 4202, 4203, 4818, 4819, 5201, 5202, 5208, 5408, 6110, 6114, 6115, 6117, 6203, 6206, 6211, 6301, 6307, 6401, 6402, 6403, 6505, 6804, 7223, 8205, 8213, 8414, 8419, 8422, 8452, 8525, 8539, 87033219, 8708, 8713, 9004, 9010, 9018, 9019, 9020, 9021, 9022, 9023, 9024, 9025, 9401, 9402, 9403, 9404, 9603
86.23Z	Pratique dentaire	
86.90A	Ambulances	
86.90B	Laboratoires d'analyses médicales	
86.90D	Activité d'infirmiers et de sages-femmes	
86.90E	Activités de professionnels de la rééducation, de l'appareillage et de pédicures ...	
93.11Z	Gestion d'installations sportives	
93.12Z	Activités de clubs de sports	2522, 2804, 36049000, 4015, 4202, 5608, 6109, 6112, 6113, 6115, 6116, 6211, 6216, 63072000, 64031900, 6404, 6406, 7311, 7613, 7806, 8211, 8407, 8408, 8409, 8414, 8487, 8481, 8513, 8704, 8903, 8907, 9019, 9020, 9026, 9032, 9506, 9507
93.19Z	Autres activités liées au sport	
93.29Z	Autres activités récréatives et de loisirs	
95.12Z	Réparation d'équipements de communication	4202, 7013, 7318, 84598990, 8471, 8473, 84768990, 8504, 8517, 8518, 85234900, 8525, 8528, 9001, 90100000, 90105000, 90318080
96.04Z	Entretien corporel	90191010, 90189075, 901890

ANNEXE 4 : EXONERATIONS DE L'OCTROI DE MER

Au titre de l'article 6 2° de la loi 2004-639 du 2 juillet 2004

Biens destinés à des établissements ou à des personnes morales exerçant des activités scientifiques, de recherche ou d'enseignement

Le tableau ci-dessous reprend les secteurs d'activités ainsi que les biens importés en exonération accordés par le Conseil Départemental jusqu'au 31 décembre 2019

Code NAF	Libellé	Liste des produits exonérés (Quand les nomenclatures reprises ci-dessous relèvent d'un niveau supérieur (chapitre, SH4 ou SH6, dans ce cas sont concernées l'ensemble des NC 8 décollant))
72.11Z	Recherche-développement en biotechnologie	
72.19Z	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	
72.20Z	Recherche-développement en sciences humaines et sociales	
84.12Z	Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale	
85.10Z	Enseignement pré-primaire	1702, 2207, 2804, 2806, 2807, 2827, 2832, 2841, 2845, 2847, 2907, 2909, 2912, 2915, 2916, 2917, 2918, 2922, 2934, 2936, 2939, 2940, 2942, 3001, 3005, 3006, 3201, 3204, 3213, 3215, 3401, 3402, 3702, 3703, 3707, 3821, 3822, 3917, 3920, 3923, 3924, 3925, 3926, 4015, 4503, 4504, 4802, 4804, 4805, 4817, 4820, 4821, 4823, 4901, 4902, 4903, 4905, 4906, 4911, 6109, 6110, 6112, 6117, 6207, 6208, 6211, 6217, 6303, 6306, 6310, 6402, 6403, 7017, 7019, 7020, 7213, 7214, 7222, 7228, 7604, 7608, 7613, 7616, 8201, 8202, 8203, 8204, 8205, 8303, 8304, 8306, 8310, 8401, 8414, 8415, 8417, 8419, 8421, 8422, 8423, 8424, 8425, 8427, 8470, 8471, 8472, 8473, 8474, 8502, 8503, 8506, 8508, 8513, 8514, 8517, 8518, 8519, 8521, 8522, 8523, 8525, 8526, 8527, 8528, 8529, 8530, 8531, 8543, 8544, 8609 (compteur), 8702, 8703, 8704, 8716, 8901, 8903, 8907, 9005, 9006, 9007, 9008, 9011, 9012, 9013, 9014, 9015, 9016, 9018, 9023, 9025, 9026, 9027, 9030, 9031, 92, 9401, 9403, 9405, 9406 (algéco), 9506, 9602, 9603, 9608, 9609, 9610, 9611, 9617, 9620
85.20Z	Enseignement primaire	
85.31Z	Enseignement secondaire	
85.32Z	Enseignement secondaire technique ou professionnel	
85.42Z	Enseignement supérieur	

Envoyé en préfecture le 26/11/2019

Reçu en préfecture le 26/11/2019

Affiché le

SLO

ID : 976-229850003-20191115-DL15111900342-DE

ANNEXE 5: EXONERATIONS DE L'OCTROI DE MER

Au titre de l'article 6 3° de la loi 2004-639 du 2 juillet 2004

Biens destinés à l'accomplissement des missions régaliennes de l'Etat

Le tableau ci-dessous reprend les secteurs d'activités ainsi que les biens imposables en exonération accordés par le Conseil Départemental jusqu'au 31 décembre 2019

Code NAF	Libellé	Liste des produits exonérés (Quand les nomenclatures reprises ci-dessous relèvent d'un niveau supérieur (chapitre, SH4 ou SH6, dans ce cas sont concernées l'ensemble des NC 8 décautant)
84.24Z	Activités d'ordre public et de sécurité	8702, 8708, 900690, 9306
84.25Z	Services du feu et de secours	3005, 3006, 3808, 3813, 3919, 3923, 3926, 4009, 4012, 4015, 4202, 4203, 4601, 5603, 5607, 5609, 6105, 6109, 6110, 6115, 6203, 6210, 6211, 6217, 6301, 6307, 6402, 6403, 6404, 6505, 6506, 7007, 7307, 7310, 7311, 7326, 7609, 7616, 8201, 8204, 8205, 8211, 8213, 8301, 8310, 8413, 8414, 8422, 8424, 8425, 8467, 8471, 8473, 8481, 8501, 8502, 8504, 8507, 8508, 8512, 8513, 8517, 8518, 8523, 8528, 8529, 8530, 8531, 8536, 8538, 8539, 8544, 8703, 8704, 8705, 8708, 8716, 8903, 9016, 9019, 9020, 9026, 9030, 9031, 9205, 9402, 9404, 9405, 9506

Envoyé en préfecture le 26/11/2019

Reçu en préfecture le 26/11/2019

Affiché le

SLO

ID : 976-229850003-20191115-DL15111900342-DE

ANNEXE 6: EXONERATIONS DE L'OCTROI DE MER

Biens destinés aux établissements et centres de santé, ainsi qu'aux établissements et services sociaux et médico-sociaux publics ou privés

Le tableau ci-dessous reprend les secteurs d'activités ainsi que les biens imposables en exonération accordés par le Conseil Départemental jusqu'au 31 décembre 2019

Code NAF	Libellé	Liste des produits exonérés (Quand les nomenclatures reprises ci-dessous relèvent d'un niveau supérieur (chapitre, SH4 ou SH5, dans ce cas sont concernés l'ensemble des NC à décauler)
88.10Z	Activités hospitalières	
87.10A	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	
87.10B	Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	
87.10C	Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé	
87.20A	Hébergement social pour handicapés mentaux et maladies mentales	
87.20B	Hébergement social pour toxicomanes	
87.30A	Hébergement social pour personnes âgées	
87.30B	Hébergement social pour personnes handicapées physiques	
87.90A	Autres activités d'hébergement social pour enfants en difficulté	
87.90B	Autres activités d'hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	
88.10A	Aide à domicile	
88.10B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	
88.10C	Aide par le travail	
88.91A	Accueil de jeunes enfants	
88.91B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	
88.99A	Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	
88.99B	Action sociale sans hébergement n.c.s.	

Envoyé en préfecture le 26/11/2019

Reçu en préfecture le 26/11/2019

Affiché le

SLO

ID : 976-229850003-20191115-DL15111900342-DE

ANNEXE 7: EXONERATIONS DE L'OCTROI DE MER

Au titre de l'article 6 6° de la loi 2004-639 du 2 juillet 2004

Biens destinés à des organismes, mentionnés au b du 1 de l'article 200 du Code Général des Impôts

Le tableau ci-dessous reprend les secteurs d'activités ainsi que les biens importés en exonération accordés par le Conseil Départemental jusqu'au 31 décembre 2019

Code NAF	Libellé	Liste des produits exonérés (Quand les nomenclatures reprises ci-dessous relèvent d'un niveau supérieur (chapitre, SH4 ou SH6, dans ce cas sont concernées l'ensemble des NC 8 décollant)
85.10Z	Enseignement pré-primaire	
85.20Z	Enseignement primaire	
85.31Z	Enseignement secondaire général	
85.32Z	Enseignement secondaire technique ou professionnel	
85.41Z	Enseignement post-secondaire non supérieur	
85.42Z	Enseignement supérieur	
85.51Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	
85.52Z	Enseignement culturel	
85.59A	Formation continue d'adultes	
88.91A	Accueil de jeunes enfants	
93.11Z	Gestion d'installations sportives	1702, 2207, 2522, 2804, 2806, 2807, 2827, 2832, 2841, 2907, 2912, 2918, 2922, 2936, 3006, 3204, 3212, 3213, 3402, 36049000, 3821, 3918, 3920, 3922, 3923, 3925, 3926, 4015, 40161000, 4202, 4418, 4419, 4802, 4820, 4901, 5608, 57, 6109, 6112, 6113, 6115, 6116, 6211, 6216, 6303, 63072000, 6402, 6403, 6404, 6406, 6802, 6809, 6810, 6902, 6904, 6905, 6907, 6908, 6910, 7016, 7017, 7213, 7308, 7311, 7322, 7610, 7613, 7616, 7806, 7905, 8211, 8303, 8407, 8408, 8409, 8414, 8419, 8421, 8470, 8474, 8487, 8481, 8506, 8513, 8517, 8518, 8523, 8525, 8528, 8543, 8544, 8609, 8702, 8703, 8704, 8716, 8903, 8907, 9015, 9018, 9019, 9020, 9023, 9025, 9026, 9027, 9031, 9032, 92, 9401, 9403, 9404, 9406, 9506, 9507, 9603, 9608, 9609, 9610
93.12Z	Activités de clubs de sports	
93.13Z	Activités des centres de culture physique	
93.19Z	Autres activités liées au sport	
94.91Z	Activités des organisations religieuses	
94.99Z	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	

Envoyé en préfecture le 26/11/2019

Reçu en préfecture le 26/11/2019

Affiché le

SLO

ID : 976-229850003-20191115-DL15111900342-DE

